Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 9 octobre 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 28/09/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de Zone prend connaissance du suivi bimensuel du commandant de zone.

3. MP Achat outillage électroportatif - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2026-043 du marché "Achat outillage électroportatif" estimé à € 2.066,12 hors TVA ou € 2.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 3 opérateurs économiques dans le cadre de la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

4. MP Achat eau et nourriture (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2026-038 "Achat boissons et nourriture (accord-cadre)" ainsi que le montant estimé, qui s'élève à € 74.380,16 hors TVA ou € 90.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter 5 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

5. MP Service de vente de véhicule et matériel déclassé - Approbation des conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique n° 2026-036 du marché "Service de vente de véhicules et matériels déclassés" et le montant du service, qui est estimé à € 24.793,40 hors TVA ou € 30.000,00, 21 % TVA comprise. De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; D'inviter 3 entreprises à remettre une offre.

6. MP Fourniture, entretien, dépannage et contrôle de portes sectionnelles (accord-cadre) - Firmes à consulter

Le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Fourniture, entretien, dépannage et contrôle de portes sectionnelles" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter 5 opérateurs économiques.

7. MP Achat matériel et équipement pour l'équipe GRIMP (Accord-cadre) - Firmes à consulter

Le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achats matériel et équipement pour l'équipe GRIMP (Accord-cadre)" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable). De consulter 4 opérateurs économiques.

8. MP Achat matériel et équipement pour l'équipe ART - Firmes à consulter

Le Collège de zone décide de lancer le marché visant l'attribution de " Achat matériel et équipement pour l'équipe ART" suivant la procédure de facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De consulter 4 opérateurs économiques.

9. MP Services de nettoyage des bâtiments et vitres - Attribution (bis)

Le Collège de zone décide d'acter que la société JETTE CLEAN, qui s'est vu attribuer le marché n° 2026-011 relatif aux "Services de nettoyage des bâtiments et vitres" a décliné la prise en charge de ce marché par courrier du 25 août 2026, avant la notification officielle d'attribution ; D'attribuer le marché n° 2026-011 aux soumissionnaires ayant remis la seconde offre économiquement la plus avantageuse (sur base du coût) soit : Lot 1 et 2 : LAURENTY, Rue des Artisans 3 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Lot 3 à 6 : XLG Facility, Rue du Charbonnage 130 à 4041 Milmort.

10. MP Entretien, maintenance et remplacement des extincteurs et dévidoirs - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande d'extincteurs et leur maintenance suivant le marché 2025/ZHC/CDA/5 Extincteurs et dévidoirs de la centrale d'achat de la Zone Hainaut, à la société SOMATI DIE nv, Industrielaan, 19A à 9320 Erembodegem, d'un montant de 11.816,20 € HTVA ou €14.297,61, 21% de TVA comprise.

11. MP Achat 4 radios Sepura pour nouvelles ambulances - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 4 radios Sepura et leurs accessoires sur base de la centrale ASTRID référence E-A-2545 à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA, Oostjachpark 18 à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre de 4.176,00 € hors TVA ou 5.052,96 € 21 % TVA comprise.

12. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire Julien VANDEPLAS à partir du 7 octobre 2026.

13. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire Baptiste MARECHAL à partir du 21 avril 2026.

14. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire Mathieu GREGOIR au 1er août 2026.

15. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Quentin LAUDELOUT, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

16. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Alain PIETTE, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

17. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Sonia PLATEAU, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

18. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Maxime RIMBAUT, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

19. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Marie GUSTIN, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

20. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Laurence PAQUIN, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

21. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Jérôme BOGAERT, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 1er janvier 2027.

22. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Daniel DEBRUX, secouriste-ambulancier volontaire, au 1er janvier 2027.

23. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Maxime BEAUPAIN, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

24. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent Bertrand BOQUE, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, au 16 décembre 2026.

25. Accident de travail - refus

Le Collège de zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 16 mars 2026 au détriment de l'adjudant volontaire X comme constitutifs d'un accident de travail.

26. Congés du commandant

Le Collège de zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances du 28 au 30 octobre 2026 et du 9 au 10 novembre 2026 inclus ; De prendre note que le Major Vincent LEONARD assurera les fonctions de commandant de zone durant la première période, jusqu'au 2 novembre 2026 et le Major Mathieu PATRIS assurera les fonctions de commandant de zone durant la deuxième période, jusqu'au 11 novembre pour la deuxième période.

27. Recrutement Conseiller en prévention niv. 2 – Désignation

Le Collège de zone décide de désigner Monsieur X en tant que conseiller en prévention de niveau 2 à temps plein ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, au grade et barème B1, avec une ancienneté pécuniaire à calculer (environ 25 ans), à une date à fixer en fonction de la fin de son préavis auprès de son employeur actuel.

28. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

Le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail ou travail en bureau satellite à raison d'un jour de télétravail le lundi et un jour de travail en bureau satellite à Philippeville le jeudi à partir du 12 octobre 2026.

29. Divers

30. Avis de prévention – Application stricte de la réglementation en vigueur

Le Collège de zone décide d'approuver l'application stricte de la réglementation en vigueur en matière de prévention incendie dans le cadre de la rédaction d'avis et rapports, quel que soit le contenu du rapport précédent, s'il existe.

31. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier Haute Ecole HEPN

Le Collège de zone décide d'accepter en stage Monsieur X, étudiant en 4e année en soins infirmiers IRSG à la Haute Ecole de la Province de Namur, du 2 au 22 novembre 2026.

(s) La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente
Mélanie HAVENNE